



CLUB CYCLO-KÉBÈK



ET D'ESPRIT SPORTIF...

UN C'EST BIEN...
Plusieurs c'est mieux...

ET D'ESPRIT SPORTIF...

FICHE D'INSCRIPTION 2018

S. V. P., ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES POUR ÉVITER LES ERREURS

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone à la maison : _____

Téléphone au travail : _____ Poste : _____

Cellulaire ou téléavertisseur : _____

Courriel : _____

Vitesse moyenne en vélo : _____ km/h

N. B. : Il y aura un groupe de 18 km/h si le nombre de personne est suffisant.

Disponibilité pour encadrement : OUI NON

Grandeur du maillot (obligatoire) : *encerclez votre choix*

P	M	L	XL	XXL	XXXL	XXXXL	XXXXXL
---	---	---	----	-----	------	-------	--------

- Désirez-vous que votre nom apparaisse dans le bottin du Club : OUI NON
- Acceptez-vous de donner votre consentement à Cyclo-Kébèk afin de fournir à Mathieu Performance, notre commanditaire principal, votre no de téléphone, pour mieux vous répertorier dans leur système informatique : OUI NON
- SI OUI, LEQUEL NO TÉL: _____

BUTS ET RÈGLEMENTS DU CLUB

- Le Club Cyclo-Kébèk est un club amical de vélo de route dont les membres roulent en groupe à une vitesse moyenne de 18-20 km/h à 30 km/h et plus. De plus, il offre ses services pour l'encadrement sécuritaire de randonnées de groupe.
- Le Club propose de développer de bonnes habitudes routières chez les cyclistes.
- Les randonnées sont prévues le samedi matin et quelques dimanches; les distances varient de 40 km à 100 km. Les endroits visités sont principalement dans la ville de Québec et ses environs ainsi que dans la région Chaudière-Appalaches.
- La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.
- L'achat du maillot est obligatoire afin de donner un caractère distinctif à notre Club. Le port du maillot est fortement recommandé lors des randonnées. Le maillot appartient au membre.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Tous les cyclistes doivent :
 - Respecter le code de la sécurité routière, en l'occurrence, les feux de circulation et les arrêts obligatoires.
 - Rouler à la file indienne pour un maximum de 15 cyclistes par peloton.
 - Prêter assistance à ceux ou celles qui s'arrêtent pour bris ou problème quelconque.
 - Signaler les virages, arrêts, trous ou ralentissements.
 - Se rappeler que les membres doivent rouler solidairement et non en compétition, tout en gardant une cadence régulière.
- Chaque membre est responsable du bon fonctionnement de son vélo et de sa trousse de réparation.
- Le port du casque est facultatif mais très fortement recommandé.

Je désire adhérer au Club Cyclo-Kébèk. J'atteste que je suis majeur et je m'engage à respecter les règles de sécurité et les règlements du Club.

Le Club Cyclo-Kébèk se dégage de toute responsabilité, tout blâme, toute obligation de réparer pour toute blessure, tout accident, toute atteinte ou perte, tout inconfort ou dommage subis dans le cadre de la participation du membre aux randonnées, encadrements ou à toute autre activité au nom du Club Cyclo-Kébèk.

Date : _____

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Toute adhésion est sujette à l'approbation du conseil d'administration.